

# NACT garantit et sécurise les projets touristiques régionaux

Un effet déclencheur et levier sur les investissements de la filière.

Un partenaire solide :  
**13 millions €** de capital

Une capacité d'investissement importante :  
**30 millions €**

Des partenaires financiers, engagés aux côtés des acteurs :

- > Région Nouvelle Aquitaine
- > Banque des territoires
- > Crédit Agricole Aquitaine Expansion
- > Crédit Mutuel ARKEA
- > Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes

L'expérience et l'expertise des membres du Comité d'Orientations Stratégiques

( ARGAT, UMIH NA, UNAT, FHPA NA, UCPA )

Avec vous, pour consolider votre financement et garantir votre modèle économique :

- En **renforçant** vos fonds propres
- En **levant** à vos côtés les emprunts nécessaires
- En **investissant** dans la valorisation de votre actif
- En **assurant** le portage immobilier



NACT intervient de manière équilibrée sur toutes les destinations et territoires de la région.

- Charente (16)
- Charente-Maritime (17)
- Corrèze (19)
- Creuse (23)
- Deux-Sèvres (79)
- Dordogne (24)
- Gironde (33)
- Haute-Vienne (87)
- Landes (40)
- Lot-et-Garonne (47)
- Pyrénées-Atlantiques (64)
- Vienne (86)



Pour aller plus loin, contactez en toute confidentialité

**Olivier Gilles Durand**  
Directeur Général

[ogdurand@na-croissancetourisme.fr](mailto:ogdurand@na-croissancetourisme.fr)

07 88 38 88 67

Retrouvez-nous sur



© Région Nouvelle-Aquitaine/Thierry Laporte // © Sébastien Blanquet-Rivière

## TPE / PME touristiques : accélérez votre projet de transition ou transformation

Les partenaires institutionnels et financiers de **Nouvelle-Aquitaine** s'unissent pour vous apporter une nouvelle solution d'investissement pour le développement de votre actif immobilier.

Le fonds  
Nouvelle-Aquitaine  
Croissance Tourisme  
NACT



Crédit Mutuel  
**ARKEA**

AQUITAINE  
EXPANSION

CAISSE  
D'ÉPARGNE  
Aquitaine Poitou-Charentes

# NACT investit avec vous

Votre projet touristique :

1. se déploie sur la région **Nouvelle-Aquitaine**
2. est porté par une **TPE / PME**
3. accélère la **transition / transformation** de votre activité
4. inclut un **investissement immobilier supérieur à 500K€**



Hôtel, hôtel-restaurant, hôtellerie de plein air, résidence de tourisme, parc résidentiel de loisirs, centre de vacances, village de vacances, auberge de jeunesse,

Équipements culturels et de loisirs,

Autres projets d'investissements touristiques innovants (multi-activités, hybrides...),

Relocalisation d'activités et d'équipements touristiques en rétro-littoral

5. repose sur un **modèle économique soutenable** à-même de consolider et renforcer la **valeur de votre entreprise**

6. est **structurant** pour votre territoire et **repositionne** durablement l'offre touristique de la destination

7. est en résonance avec la **feuille de route Néo Terra**



Activités de nuit et de jeux (code NAF 92 et 93), activités avec des effets nocifs avérés sur l'environnement, acquisition de fonds de commerce seul, acquisition en copropriété, acquisition de foncier seul sans projet et sans exploitant identifié et engagé contractuellement sur une période cohérente avec la durée du portage immobilier envisagée, actif détenu par des foncières immobilières généralistes sans lien avec l'exploitant, création d'activités liées uniquement à des constructions neuves.

# NACT accompagne votre développement

Un investissement adapté à votre besoin :

1. **prise de participation minoritaire (45 % maximum)** dans les sociétés immobilières

2. **acquisition et portage temporaires d'actifs touristiques** et bail commercial avec la société d'exploitation ou projet de reprise / transmission

L'entreprise **reste en contrôle** et peut **recupérer son actif immobilier** au terme de la période prédéfinie

